

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES**

#### **GROUPE TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

Le Groupe TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN CONSOLIDE AU 30 Juin 2014**

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc	Notes	30-juin		31-déc
		2014	2013	2013		2014	2013	2013
<b>ACTIFS</b>								
<b>Liquidités et équivalent de liquidités</b>	5	<u>12 729 605</u>	<u>9 961 968</u>	<u>16 105 973</u>				
<b>Créance sur la clientèle</b>								
Créances de leasing : encours financier		763 708 389	710 890 274	749 425 052				
Moins : provisions		(18 025 385)	(18 249 064)	(18 862 170)				
	6	<u>745 683 004</u>	<u>692 641 210</u>	<u>730 562 882</u>				
Créances de leasing : Impayés		27 603 977	26 119 381	26 130 663				
Moins : provisions		(15 758 216)	(14 221 221)	(16 359 143)				
	7	<u>11 845 760</u>	<u>11 898 160</u>	<u>9 771 520</u>				
Intérêts constatés d'avance		(5 605 310)	(4 995 568)	(5 350 968)				
		<u>751 923 454</u>	<u>699 543 801</u>	<u>734 983 434</u>				
<b>Total des créances sur la clientèle</b>								
Acheteurs factorés		127 086 790	132 082 218	119 422 099				
Moins : provisions		(4 380 040)	(3 412 970)	(4 184 646)				
	8	<u>122 706 750</u>	<u>128 669 248</u>	<u>115 237 453</u>				
<b>Portefeuille titres de placement</b>		<u>1 563 250</u>	<u>2 555 025</u>	<u>2 039 036</u>				
<b>Portefeuille d'investissement</b>								
Titres mis en équivalence		7 457 545	8 276 022	9 509 669				
Autres immobilisations financières		28 680 254	28 155 548	27 512 065				
Moins : provisions		(1 533 172)	(1 094 802)	(1 287 693)				
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	9	<u>34 604 627</u>	<u>35 336 768</u>	<u>35 734 041</u>				
<b>Valeurs immobilisées</b>								
Immobilisations incorporelles		13 968 929	12 817 777	13 352 322				
Moins : amortissements		(8 592 601)	(6 569 848)	(7 594 975)				
	10	<u>5 376 328</u>	<u>6 247 929</u>	<u>5 757 347</u>				
Immobilisations corporelles		48 487 297	41 093 269	43 244 899				
Moins : amortissements		(16 263 947)	(13 384 556)	(14 490 942)				
	11	<u>32 223 350</u>	<u>27 708 712</u>	<u>28 753 957</u>				
<b>Total des valeurs immobilisées</b>		<u>37 599 678</u>	<u>33 956 641</u>	<u>34 511 304</u>				
<b>Actifs d'impôts différés</b>	12	<u>1 116 661</u>	<u>1 110 367</u>	<u>987 002</u>				
<b>Autres actifs</b>	13	<u>18 270 417</u>	<u>18 469 563</u>	<u>18 339 916</u>				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>980 514 442</u>	<u>929 603 383</u>	<u>957 938 159</u>				
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>								
<b>PASSIFS</b>								
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>								
Concours bancaires		33 145 261	45 548 768	22 555 920				
Emprunts et dettes rattachées	14	592 993 124	533 904 674	588 200 122				
		<u>626 138 385</u>	<u>579 453 442</u>	<u>610 756 042</u>				
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>								
<b>Autres Passifs</b>								
Fournisseurs et comptes rattachés		25 512 357	26 730 335	29 226 304				
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	39 081 804	44 997 247	37 208 864				
Provisions pour passifs et charges	15	4 391 849	4 538 873	4 754 849				
Passifs impôts différés	12	1 539 589	1 283 563	1 428 311				
Dettes envers la clientèle	16	23 506 575	26 496 821	21 548 774				
Autres passifs	17	26 674 891	25 862 628	19 332 930				
		<u>120 707 065</u>	<u>129 909 467</u>	<u>113 500 032</u>				
<b>Total des autres passifs</b>								
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Capital social		43 000 000	41 500 000	41 500 000				
Réserves consolidées		98 869 991	92 524 862	93 187 751				
		<u>141 869 991</u>	<u>134 024 862</u>	<u>134 687 751</u>				
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>								
Résultat consolidé		6 838 908	7 044 372	14 655 918				
	18	<u>148 708 899</u>	<u>141 069 234</u>	<u>149 343 669</u>				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>								
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	19	<u>84 960 092</u>	<u>79 171 241</u>	<u>84 338 416</u>				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>233 668 991</u>	<u>220 240 475</u>	<u>233 682 085</u>				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<u>980 514 442</u>	<u>929 603 383</u>	<u>957 938 159</u>				

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 JUIN 2014**  
**(exprimé en dinars)**

	Notes	30-juin 2014	2013	31-déc 2013
Revenu de crédit bail	20	41 976 617	37 756 584	78 878 348
Revenu du factoring	21	6 043 414	5 882 794	12 228 975
Revenu des opérations de location longue durée		5 017 472	3 655 684	8 559 577
Autres produits d'exploitation		678 001	575 318	575 045
<b>Total des Produits d'exploitations</b>		<b>53 715 505</b>	<b>47 870 380</b>	<b>100 241 945</b>
<b>CHARGES FINANCIERES NETTES</b>	22	<b>(19 532 421)</b>	<b>(16 221 830)</b>	<b>(35 451 766)</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>		<b>116 419</b>	<b>1 053 483</b>	<b>1 629 123</b>
<b>PRODUIT NET</b>		<b>34 299 503</b>	<b>32 702 033</b>	<b>66 419 302</b>
Charges de personnel		(7 178 890)	(6 473 215)	(12 841 964)
Autres charges d'exploitation		(6 358 393)	(6 438 471)	(12 699 374)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	383 799	(1 255 079)	(4 503 740)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 318 976)	(3 222 849)	(6 689 849)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(430 182)	(2 568 802)	(3 001 078)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 396 861</b>	<b>12 743 617</b>	<b>26 683 297</b>
Autres gains ordinaires		66 441	170 939	784 307
Autres pertes ordinaires		(43 601)	(57 104)	(147 747)
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>17 419 701</b>	<b>12 857 452</b>	<b>27 319 857</b>
Impôts différés		(7 080)	(88 582)	(334 988)
Impôts exigibles		(5 422 872)	(3 894 905)	(8 124 795)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>11 989 749</b>	<b>8 873 965</b>	<b>18 860 074</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	687 092	2 047 118	3 278 117
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>12 676 841</b>	<b>10 921 083</b>	<b>22 138 191</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(5 837 933)	(3 876 711)	(7 482 273)
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>6 838 908</b>	<b>7 044 372</b>	<b>14 655 918</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,795</b>	<b>0,856</b>	<b>1,742</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	295 305 069	261 274 669	541 359 023
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(245 302 944)	(233 681 255)	(492 089 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	162 976 338	152 171 202	323 082 716
Financements des adhérents	(162 799 161)	(154 377 797)	(313 836 348)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 992 319)	(8 019 251)	(14 829 163)
Intérêts payés	(21 871 382)	(17 816 662)	(34 807 124)
Impôts et taxes payés	(21 850 728)	(19 943 801)	(37 919 244)
Autres flux de trésorerie	(2 847 957)	3 913 064	(4 418 124)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(5 383 085)</u>	<u>(16 479 831)</u>	<u>(33 457 840)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 837 792)	(7 877 897)	(13 404 165)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 402 888	1 592 896	3 125 402
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 893 184)	(4 653 558)	(6 434 517)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	669 454	1 822 198	4 530 927
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(8 658 634)</u>	<u>(9 116 361)</u>	<u>(12 182 353)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'action	-	22 000 000	22 000 000
Dividendes et autres distributions	(5 593 694)	(7 256 053)	(14 652 017)
Encaissements provenant des emprunts	210 616 236	142 830 028	341 717 899
Remboursement d'emprunts	(188 234 667)	(145 903 548)	(299 029 540)
Flux liés au financement à court terme	(16 811 711)	(18 444 195)	(7 758 157)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>(23 836)</u>	<u>(6 773 768)</u>	<u>42 278 185</u>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<u>99 847</u>	<u>180 433</u>	<u>309 326</u>
<b>Variation de trésorerie</b>	<u><b>(13 965 709)</b></u>	<u><b>(32 189 527)</b></u>	<u><b>(3 052 682)</b></u>
Trésorerie au début de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)	(3 397 265)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(20 415 656)	(35 586 792)	(6 449 947)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2014

### 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », est une société de droit Algérien, a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2014, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2014 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », est une société de droit tunisien, a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : est une société de droit tunisien, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar:** est une société de droit tunisien, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar:** est une société de droit tunisien, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar:** est une société de droit tunisien, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, de droit tunisien, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

**1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe**

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

**Tableau 1**

**Tableau des Participations au 30 Juin 2014**

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse ( SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>966 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>500 000</b>	<b>100,00%</b>

**Tableau 2**

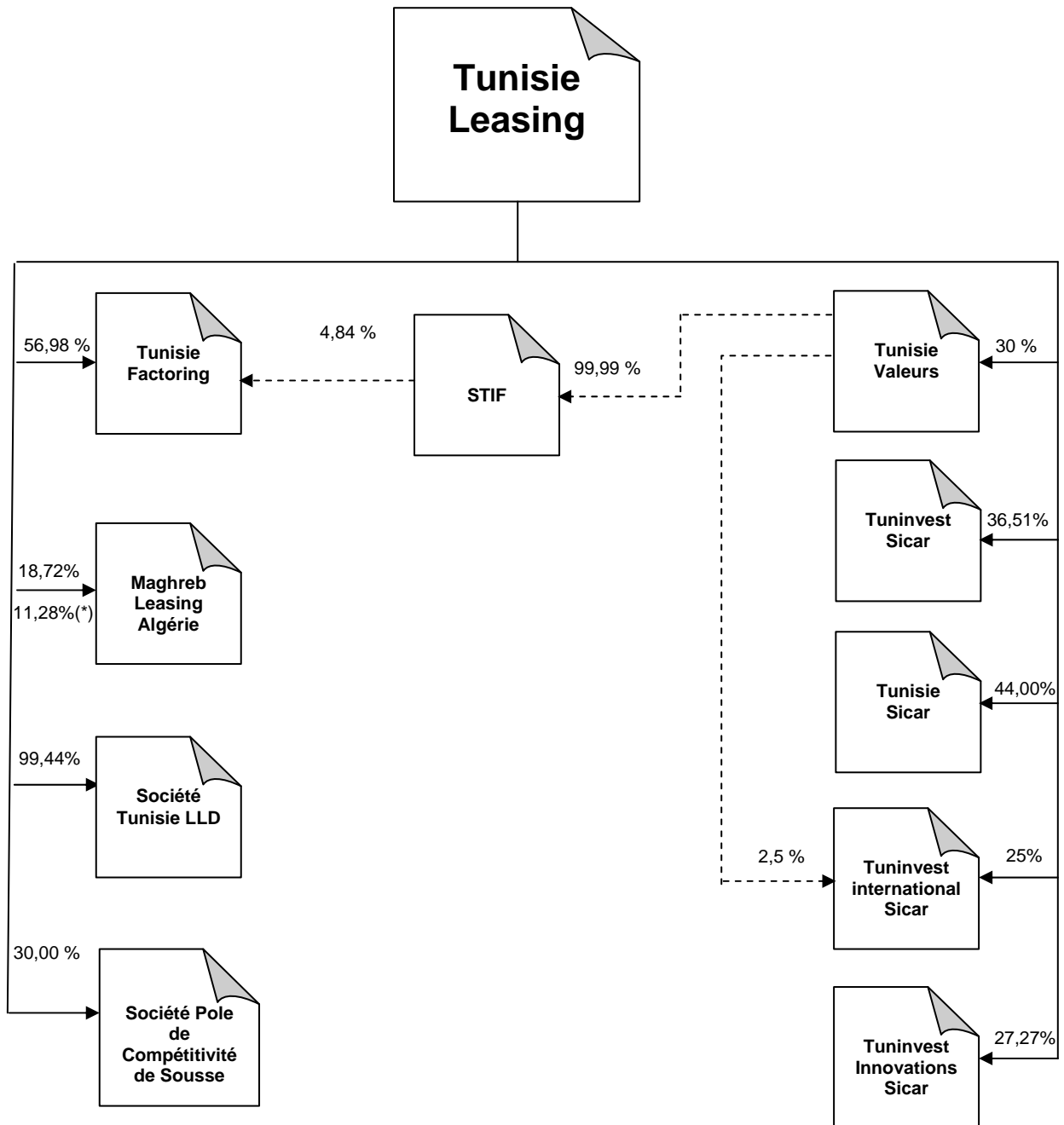
**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2014**

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*)	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%					30,00%							
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring												1,45%								
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Société Pole de compétitivité de Sousse ( SPCS)																				
Autres																				
<b>Total</b>	<b>30,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>36,51%</b>	<b>0,00%</b>	<b>44,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>25,00%</b>	<b>0,75%</b>	<b>27,27%</b>	<b>0,00%</b>	<b>56,98%</b>	<b>1,45%</b>	<b>0,00%</b>	<b>30,00%</b>	<b>99,44%</b>	<b>0,00%</b>	<b>18,72%</b>	<b>11,28%</b>	<b>30,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total participation</b>	<b>30,00%</b>		<b>36,51%</b>		<b>44,00%</b>		<b>25,75%</b>		<b>27,27%</b>		<b>58,43%</b>		<b>30,00%</b>		<b>99,44%</b>		<b>30,00%</b>		<b>30,00%</b>	

(\*) A travers des contrats de portage



**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
AU 30 JUIN 2014**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(\*) A Travers des contrats de portage

## NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### 2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

## **2.2 : Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 30 juin.

## **2.3 : Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

### **▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

### **▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

## **2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

### **▪ Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **▪ Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

## **NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

## **NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

### **4.1 : Base de préparation des états financiers**

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

### **4.2 : Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### **4.3 : Portefeuille titres**

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 30 juin, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

### **4.4 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)**

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

#### **4.6 : Politique de provisions**

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

##### **4.6.1 : Provision à caractère individuel**

###### ***Société mère (Tunisie Leasing)***

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

### **Filiale (Maghreb Leasing Algérie)**

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

### **Filiale (Tunisie Factoring)**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### **4.6.2 : Provision à caractère général**

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de



valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### **4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing**

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

#### **4.8 : Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

#### 4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
-Banques	12 708 204	9 949 193	16 092 558
-Caisses	21 401	12 775	13 415
<u>Total général</u>	<u>12 729 605</u>	<u>9 961 968</u>	<u>16 105 973</u>

#### NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
- Créances de leasing (encours financiers)	756 220 416	699 580 645	737 349 852
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	431 269	671 401	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 056 704	10 638 228	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>763 708 389</u>	<u>710 890 274</u>	<u>749 425 052</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 138 427)	(14 680 149)	(15 985 607)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 880 370)	(3 548 412)	(2 869 975)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 025 385)</u>	<u>(18 249 064)</u>	<u>(18 862 170)</u>
<u>Soldes au 30 juin 2014</u>	<u>745 683 004</u>	<u>692 641 210</u>	<u>730 562 882</u>

**NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES**

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	14 669 272	14 939 068	12 764 410
- Intérêts de retard à facturer	88 069	56 931	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>14 757 341</u>	<u>14 995 999</u>	<u>12 814 410</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 444 680)	(1 781 149)	(2 054 596)
- Produits réservés	(1 631 370)	(1 334 316)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>11 681 291</u>	<u>11 880 534</u>	<u>9 649 823</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	12 698 078	10 974 823	13 167 695
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>12 846 636</u>	<u>11 123 381</u>	<u>13 316 253</u>
A déduire :			
- Provisions	(10 334 634)	(9 012 480)	(10 697 270)
- Produits réservés	(2 196 935)	(1 941 527)	(2 345 537)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>166 509</u>	<u>20 816</u>	<u>124 887</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(3 190)	(3 191)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 845 760</u>	<u>11 898 160</u>	<u>9 771 520</u>

**NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 Juin 2014, comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	116 044 756	121 719 432	109 417 115
Comptes des acheteurs export	4 485 804	3 426 129	4 024 241
Comptes des acheteurs import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
<u>Sous total</u>	<u>127 086 790</u>	<u>132 082 218</u>	<u>119 422 099</u>
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 839 799)	(2 963 506)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(540 241)	(449 464)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	-	-	(21 933)
<u>Montant net</u>	<u>122 706 750</u>	<u>128 669 248</u>	<u>115 237 453</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	295 259	477 590	454 084
Fonds de garantie	12 295 894	13 204 378	12 059 854
Compte import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
Disponible	19 934 421	24 378 622	18 714 184
<u>Sous total</u>	<u>39 081 804</u>	<u>44 997 247</u>	<u>37 208 864</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>88 004 986</u>	<u>87 084 971</u>	<u>82 213 235</u>

**NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
Titres mis en équivalence	7 457 545	8 276 022	9 509 669
Titres immobilisés	33 036 211	33 284 411	32 036 211
Prêts au personnel	1 646 982	1 667 113	1 631 724
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	342 576	231 467	355 792
Dépôts et cautionnements versés	398 085	325 557	231 938
<u>Total brut</u>	<u>42 881 399</u>	<u>43 784 570</u>	<u>43 765 334</u>
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(7 353 000)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>36 137 799</u>	<u>36 431 570</u>	<u>37 021 734</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 513 696)	(1 075 326)	(1 268 216)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	<u>34 604 627</u>	<u>35 336 768</u>	<u>35 734 041</u>

## NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(32 384)	58 118	126 825	673 643	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(181 625)	14 802	53 167	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 884 489	511 212	5 434 152	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	176 922	1 091	306 763	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	820 298	33 161	989 819	27,27%
	<u>4 044 635</u>	<u>(32 384)</u>	<u>2 758 202</u>	<u>687 092</u>	<u>7 457 545</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	10 000	100	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	19	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		1 320 286	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	1 743 600		2013	
			<u>33 036 211</u>	<u>6 743 600</u>	<u>1 513 696</u>		

(\*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014**

(Exprimés en dinars)

**NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	11 529 451	427 920	23 775	-	11 981 146	7 524 067	994 977	-	8 519 044	3 462 102
Logiciels (en cours)		1 580 076	188 686	(23 775)	-	1 744 987	-	-	-	-	1 744 987
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	70 908	2 649	-	73 557	169 238
<b>TOTAUX</b>		<b>13 352 322</b>	<b>616 607</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 968 929</b>	<b>7 594 975</b>	<b>997 626</b>	<b>-</b>	<b>8 592 601</b>	<b>5 376 327</b>

**NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 318 571	375 074	799 565	-	7 493 210	1 737 574	146 554	-	1 884 128	5 609 082
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	24 498 272	5 919 343	-	1 465 258	28 952 357	6 431 560	2 183 518	753 152	7 861 926	21 090 430
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 070 761	99 124	-	-	2 169 885	986 348	28 337	-	1 014 685	1 155 200
Matériel informatique	15% et 33%	2 878 741	258 425	2 587	-	3 139 753	2 501 859	77 297	-	2 579 156	560 597
Installations générales	10% et 15%	5 318 674	55 690	-	-	5 374 364	2 802 931	90 451	-	2 893 382	2 480 982
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		986 152	-	(802 152)	-	184 000	-	-	-	-	184 000
<b>TOTAUX</b>		<b>43 244 899</b>	<b>6 707 656</b>	<b>-</b>	<b>1 465 258</b>	<b>48 487 297</b>	<b>14 490 942</b>	<b>2 526 157</b>	<b>753 152</b>	<b>16 263 947</b>	<b>32 223 350</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin 2013</u>	<u>31-déc 2013</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 167 019)	(1 215 234)	(1 167 019)
- Passif d'impôt différé, MLA	(372 570)	(68 329)	(261 292)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 539 589)</u>	<u>(1 283 563)</u>	<u>(1 428 311)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	324 530	293 468	329 569
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	527 013	482 764	411 129
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	265 118	334 135	246 304
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 116 661</u>	<u>1 110 367</u>	<u>987 002</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(422 928)</u>	<u>(173 196)</u>	<u>(441 309)</u>

**NOTE 13 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>2014</u>	<u>30-juin 2013</u>	<u>31-déc 2013</u>
- Stocks	887 369	853 448	887 368
- Clients autres sociétés du groupe	406 811	355 107	414 428
- Fournisseurs, avances	1 445 301	2 055 915	2 459 925
- Avances et acomptes au personnel	102 964	150 499	156 806
- Crédit TVA	833 190	-	-
- Crédit d'impôt	6 575 464	8 524 288	7 004 326
- Autres comptes débiteurs	1 803 924	2 029 152	2 350 755
- Produits à recevoir des tiers	1 157 227	942 758	1 780 016
- Produits à recevoir sur contrats de portages	177 784	259 761	251 675
- Charges constatées d'avance	2 631 008	1 464 833	1 109 604
- Frais d'émission des emprunts à long terme	2 776 441	2 358 086	2 455 230
<u>Total brut</u>	<u>18 797 484</u>	<u>18 993 848</u>	<u>18 870 133</u>
<b>A déduire</b>			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(2 281)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(48 051)	(48 051)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(187 900)	(171 322)	(171 322)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débite	(288 835)	(302 631)	(295 733)
<u>Total net</u>	<u>18 270 417</u>	<u>18 469 563</u>	<u>18 339 916</u>



**NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>
<b>Emprunts</b>			
- Banques locales	213 391 178	161 773 444	161 353 672
- Banques étrangères	90 875 809	95 871 749	111 335 182
- Emprunts obligataires	215 034 000	193 482 000	223 292 000
- Crédit à court terme UTB	202 011	189 821	199 076
- Crédit à court terme BTE	3 101 083	2 645 934	2 866 824
- Ligne d'avance CITIBANK	3 500 000	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	5 000 000	2 000 000	-
- Billets de trésorerie	49 400 000	54 350 000	64 250 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	2 943 693	4 050 320	2 943 693
<u>Total emprunts</u>	<u>583 447 775</u>	<u>525 363 267</u>	<u>577 240 446</u>
<b>Dettes rattachées</b>			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 667 300	2 634 832	1 442 693
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 279 690	828 692	1 256 381
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 316 330	4 044 477	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	96 075	116 450	68 133
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	1 185 955	916 956	1 076 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 545 350</u>	<u>8 541 407</u>	<u>10 959 677</u>
<u><b>Total</b></u>	<u><b>592 993 124</b></u>	<u><b>533 904 674</b></u>	<u><b>588 200 122</b></u>

**NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b><u>BANQUES LOCALES</u></b>	<b><u>161 353 672</u></b>	<b><u>177 915 683</u></b>	<b><u>125 878 177</u></b>	<b><u>213 391 178</u></b>	<b><u>62 115 175</u></b>	<b><u>151 276 003</u></b>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	1 875 000	12 187 500	8 437 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	2 896 151	8 688 452	2 896 151	5 792 301
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	-	15 000 000	-	15 000 000
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	70 000 000	50 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	15 000 000	5 500 000	-	5 500 000
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2010	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	1 666 667	833 333	-	833 333
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	1 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	-	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	26 000 000	11 000 000	15 000 000	-	15 000 000
* BNP (MLA)	8 949 111	-	2 362 889	6 586 222	1 646 555	4 939 667
* CITIBANK (MLA)	4 936 616	8 245 683	4 936 616	8 245 683	-	8 245 683
* AL BARAKA BANK (MLA)	14 812 024	21 170 000	3 270 719	32 711 305	19 256 495	13 454 810
* AMEN BANK ( factoring)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BTE ( factoring)	7 000 000	-	1 068 677	5 931 323	3 680 448	2 250 875
* AMEN BANK 2012-I ( LLD)	261 274	-	84 591	176 683	89 632	87 051
* AMEN BANK 2012-II ( LLD)	713 541	-	121 263	592 278	467 457	124 821
* AMEN BANK 2013-III ( LLD)	1 703 019	-	232 041	1 470 978	1 231 810	239 168
* AMEN BANK 2014 ( LLD)	-	2 000 000	284 153	1 715 847	1 396 958	318 889
* A.T.B 2012-I (LLD)	316 312	-	82 683	233 629	148 500	85 129
* A.T.B 2012-II (LLD)	356 566	-	81 472	275 094	191 068	84 026
* A.T.B 2013-I (LLD)	310 949	-	68 098	242 851	172 601	70 250
<b><u>BANQUES ETRANGERES</u></b>	<b><u>111 335 182</u></b>	<b><u>1 510 553</u></b>	<b><u>21 969 926</u></b>	<b><u>90 875 809</u></b>	<b><u>51 638 075</u></b>	<b><u>39 237 734</u></b>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	570 977	291 835	99 144	192 691
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	6 950 777	32 749 029	20 586 968	12 162 061
* PROPARCO	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	9 499 998	-
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* HSBC (MLA)	6 927 537	-	2 793 732	4 133 805	-	4 133 805
* FRANSABANK (MLA)	5 548 311	-	1 731 849	3 816 462	-	3 816 462
* ABC (MLA)	20 455 520	-	4 847 675	15 607 845	5 713 661	9 894 184
* TRUST BANK (MLA)	19 753 281	-	3 074 916	16 678 365	9 639 834	7 038 531
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>272 688 854</b>	<b>179 426 236</b>	<b>147 848 103</b>	<b>304 266 987</b>	<b>113 753 250</b>	<b>190 513 737</b>

**NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>223 292 000</b>	<b>31 190 000</b>	<b>39 448 000</b>	<b>215 034 000</b>	<b>155 556 000</b>	<b>59 478 000</b>

**NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES**

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 260 123	1 143 123	1 188 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 378 850	1 144 050	1 259 250
- Provisions pour risques divers, MLA	1 752 876	2 251 700	2 307 476
<u>Total général</u>	<u>4 391 849</u>	<u>4 538 873</u>	<u>4 754 849</u>

**NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	16 516 069	20 243 447	15 539 786
- Dépôts et cautionnements reçus	6 990 506	6 253 374	6 008 988
<u>Total général</u>	<u>23 506 575</u>	<u>26 496 821</u>	<u>21 548 774</u>

**NOTE 17 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Personnel, remunerations dues	536 410	2 427	797 992
- Personnel, provisions pour congés payés	1 045 030	1 186 774	897 942
- Personnel, autres charges à payer	787 488	451 165	743 150
- Fonds social	300 671	276 620	245 314
- Etat, retenues sur salaires	177 662	199 464	232 657
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	584 438	576 251	550 836
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	17 735	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 190 241	3 622 798	4 906 302
- Etat, TVA à payer	3 164 259	100 124	2 769 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer	46 696	16 407	41 601
- Actionnaires, dividendes à payer	7 445 298	7 105 750	31 603
- Avance sur titres immobilisés	68 781	-	270 000
- Associés, opérations sur le capital	-	750 000	-
- C.N.S.S	748 153	1 547 901	673 606
- Autres comptes créditeurs	5 101 871	4 901 297	4 884 874
- Diverses charges à payer	1 349 462	3 437 500	2 045 703
- Produits constatés d'avance	128 431	1 670 415	160 244
<u>Total</u>	<u>26 674 891</u>	<u>25 862 628</u>	<u>19 332 930</u>

## NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000	9 492 000
- Réserves affectées à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		4 414 621	2 855 416	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 758 202	2 221 950	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008	3 037 008
- Résultats reportés		23 842 759	22 879 363	22 879 363
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>141 869 991</b>	<b>134 024 862</b>	<b>134 687 751</b>
- Résultat net des sociétés intégrées		11 989 749	8 873 965	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	687 092	2 047 118	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(5 837 933)	(3 876 711)	(7 482 273)
<b>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</b>		<b>6 838 908</b>	<b>7 044 372</b>	<b>14 655 918</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>148 708 899</b>	<b>141 069 234</b>	<b>149 343 669</b>
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 227 778	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	0,795	0,856	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
**30-juin-2014**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>6 992 000</b>	<b>22 500 000</b>	<b>-</b>	<b>4 889 125</b>	<b>1 966 036</b>	<b>2 218 564</b>	<b>6 489 709</b>	<b>22 792 081</b>	<b>11 860 909</b>	<b>118 208 424</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>41 500 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>39 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>4 889 125</b>	<b>3 518 305</b>	<b>2 221 950</b>	<b>3 037 008</b>	<b>22 879 363</b>	<b>14 655 918</b>	<b>149 343 669</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libération de la réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecart de conversion							896 316					896 316
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 30 Juin 2014											6 838 908	6 838 908
<b>Solde au 30 Juin 2014</b>	<b>43 000 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>11 161 525</b>	<b>39 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 889 125</b>	<b>4 414 621</b>	<b>2 758 202</b>	<b>6 003 759</b>	<b>23 842 759</b>	<b>6 838 908</b>	<b>148 708 899</b>

**NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	2014	30-juin		31-déc
		2013	2013	2013
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring				
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175	4 157 175	
- Dans les réserves	3 793 873	3 314 373	3 314 373	
- Dans le résultat	(A) 451 035	404 659	741 401	
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA				
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465	43 879 465	
- Ecart de conversion	10 831 888	7 220 071	8 781 683	
- Dans les réserves	13 030 074	13 213 060	13 213 060	
- Dans le résultat	(A) 5 462 351	3 468 938	6 821 574	
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD				
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400	
- Dans les réserves	15 278	8 886	8 886	
- Dans le résultat	(A) 3 775	3 114	6 392	
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS				
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100	3 500 100	
- Dans les réserves	(87 094)	-	-	
- Dans le résultat	(A) (79 228)	-	(87 094)	
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>84 960 092</b>	<b>79 171 241</b>	<b>84 338 416</b>	
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) 5 837 933	3 876 711	7 482 273	

**NOTE 20 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	2014	30-juin		31-déc
		2013	2013	2013
- intérêts conventionnels	40 899 442	37 069 738	76 688 297	
- Intérêts intercalaires	428 141	446 862	970 141	
<b>Revenus bruts de leasing</b>	<b>(A) 41 327 583</b>	<b>37 516 600</b>	<b>77 658 438</b>	
- Intérêts de retard	(B) 1 020 661	537 490	1 697 103	
<b>Total des autres produits</b>	<b>1 020 661</b>	<b>537 490</b>	<b>1 697 103</b>	
- Produits réservés de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers	(543 405)	(335 137)	(495 686)	
. Intérêts de retard	(491 630)	(451 821)	(1 013 032)	
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période				
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	387 902	258 826	497 948	
. Intérêts de retard antérieurs	275 506	230 626	533 577	
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>(C) (371 627)</b>	<b>(297 506)</b>	<b>(477 193)</b>	
<b>Total des revenus du leasing</b>	<b>(A)+(B)+(C) 41 976 617</b>	<b>37 756 584</b>	<b>78 878 348</b>	

**NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING**

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 Juin 2014, se présente ainsi :

	2014	30-juin		31-déc
		2013	2013	2013
- Commissions de factoring	2 223 765	2 420 175	4 648 217	
- Intérêts de financement	3 819 649	3 462 620	7 580 758	
<b>Total</b>	<b>6 043 414</b>	<b>5 882 794</b>	<b>12 228 975</b>	

**NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
- Intérêts des emprunts obligataires	7 100 710	5 930 332	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 087 298	4 180 267	7 991 495
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 155 825	2 806 136	8 353 605
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	208 963	200 196	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>16 552 796</u>	<u>13 116 931</u>	<u>29 120 115</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	750 390	1 322 371	1 218 820
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 517 172	1 665 641	3 586 772
- Autres	712 063	116 887	1 526 059
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 979 625</u>	<u>3 104 899</u>	<u>6 331 651</u>
<u>Total général</u>	<u>19 532 421</u>	<u>16 221 830</u>	<u>35 451 766</u>

**NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	4 898 066	5 086 962	7 705 870
- Dotations aux provisions collectives	-	112 096	34 680
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	-	(108 056)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 448 279)	(3 500 186)	(5 644 718)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	471 315	507 467	1 388 232
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(259 343)	(376 376)	(460 145)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	29	7 146	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(29)	(7 146)	(7 133)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	736 550	770 555	2 035 510
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(782 108)	(1 345 439)	(447 633)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>(383 798)</u>	<u>1 255 079</u>	<u>4 503 740</u>

**NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>2014</u>	<u>30-juin</u> 2013	<u>31-déc</u> 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	245 480	200 000	461 565
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs	(6 898)	(6 898)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	191 600	2 375 700	2 555 202
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	(1 894)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>430 182</u>	<u>2 568 802</u>	<u>3 001 078</u>

**NOTE 25 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2014 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à **1 149 KDT**, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 28 Août 2014**

**Les Co-commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**